

Date	Obligation pour les entreprises
1er septembre 2026	– Obligation pour <b>toutes les entreprises</b> de recevoir des factures électroniques.– Obligation d' <b>émettre</b> des factures électroniques pour les <b>grandes entreprises</b> et <b>ETI</b> .
1er septembre 2027	– Obligation d' <b>émettre</b> des factures électroniques pour les <b>PME et TPE</b> .